Précompte immobilier : exercice 1

Veuillez déterminer le précompte immobilier à payer sachant que :

* il s’agit d’un hangar agricole construit en 2020, dont le revenu cadastral (RC) est de 620 EUR ;
* le taux du précompte est de 1,25% pour la Région wallonne, 16,5% pour la province et 32% pour la commune où est situé le hangar ;
* le coefficient d’indexation est de 2,1763

**SOLUTION :**

1. indexation et arrondi :

620 EUR \* 2,1763 = 1349,31 🡪 arrondi à 1349 EUR

1. calcul de précompte immobilier total

Région 1.25% \* 1349 = 16,86

Province 16,5% \* 1349 = 222,58

Commune 32% \* 1349 = 431,68

TOTAL = 671,12 EUR

1. réduction pour habitation modeste

Pas d’application car il ne s’agit pas d’un bien servant d’habitation

1. réductions pour handicap et charges de famille

Pas d’application puisqu’il ne s’agit pas d’un bien servant d’habitation

**CONCLUSION** : le précompte immobilier à payer s’élève à 671,12 EUR

Précompte immobilier : exercice 2

Veuillez déterminer le précompte immobilier à payer sachant que :

* il s’agit d’un appartement destiné à l’habitation, construit en 1954, dont le revenu cadastral (RC) est de 540 EUR ;
* l’occupant de l’appartement, handicapé, a deux enfants à charge ;
* le taux du précompte est de 1,25% pour la Région wallonne, 17,5% pour la province et 33.4% pour la commune où est situé l’appartement ;
* le coefficient d’indexation est de 2,1763

**SOLUTION :**

1. indexation et arrondi

540 \* 2,1763 = 1175,20 🡪 arrondi à 1175 EUR

1. calcul de précompte immobilier total

Région 1,25 % \* 1175 = 14,69

Province 17,5% \* 1175 = 205,62

Commune 33,4% \* 1175 = 392,45

TOTAL = 612,76 EUR

1. réduction pour habitation modeste

RC (non indexé) inférieur à 745 EUR 🡪 on doit l’appliquer

Immeuble de plus de 5 ans 🡪 réduction de 25%

612,76 \* 25% = 153,19 EUR

Précompte immobilier après réduction pour habitation modeste : 612,76 – 153,19 = 459,57 EUR

1. réductions pour handicap et charges de famille

propriétaire handicapé 🡪 125 EUR

2 EAC 🡪 250 EUR

**CONCLUSION** : Précompte immobilier à payer = 459,57 – 125 – 250 = 84,57 EUR